Les camarades de la CGT équipement/environnement ont rédigé un CR très complet que vous trouverez en pièce jointe avec l'aide des camarades de DGFiP qui était présent à ce GT.

Transfert de la liquidation des taxes d’urbanisme à la DGFiP

Le transfert de la liquidation des taxes d’urbanisme (1) à la DGFIP (direction générale des Finances publiques) est édicté par la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre relative à la mise en oeuvre de la réforme de l’organisation territoriale de l’État (OTE), circulaire faisant suite aux deux circulaires en date du 24 juillet 2018 ayant pour objet la réorganisation des administrations centrales pour plus de déconcentration et la réorganisation des services déconcentrés, avec l’abandon de certaines missions pour réduire les effectifs et accélérer la privatisation des services publics.

Ce nouveau transfert de mission résulte d’une réforme unanimement rejetée par les organisations syndicales.

../.. suite à télécharger

fichiers: Télécharger article_snptas_n1-2.pdf (206.16 Ko)
Colonne de droite publique: En direct des sections
Public: Infos / actions
GT 2021

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank